

## Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE)

Acteur de la transition énergétique, le SymielecVar a déployé un réseau de 108 bornes publiques. Imaginez un voyage tout électrique entre Brignoles et Grenoble ! Le réseau est compatible, pour les porteurs de carte d'abonné, avec les réseaux de prises de recharge en place sur d'autres départements, 04-05-07-38-26-74-71-58-21-89-56.

### Fonctionnement

Les utilisateurs de véhicules électriques peuvent se recharger sur les places réservées à la borne de recharge équipée de 2 points de charge.

Chacun de ces points est équipé de 2 prises : une type 2 (11 KVA) et une type E/F (3 KVA).



Prise type E/F



Prise type 2

Trois possibilités s'offrent aux usagers qui souhaitent recharger leurs véhicules :

- Par abonnement en se munissant au préalable d'une carte d'abonnement (*badge*) sur le site internet [www.mouvelecvar.orios-infos.com](http://www.mouvelecvar.orios-infos.com)
- En utilisant son Smartphone en flashant le QR Code présent sur le côté de la borne. Ensuite, il suffira de suivre les indications mentionnées sur la borne
- En utilisant sa carte-bleue sans contact.

Un film sur le mode d'emploi est accessible sur la page d'accueil du site [www.symielecvar.fr](http://www.symielecvar.fr) en cliquant sur Mouv'Elec Var Réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.

### Pourquoi le transfert de compétence ?

Afin d'assurer la cohérence et l'unicité du réseau, le SymielecVar propose de prendre la compétence en ce qui concerne la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge constituant le réseau départemental.

En transférant cette compétence, la commune laisse le soin au SymielecVar d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour l'installation des bornes sur leur domaine public, la supervision de l'infrastructure, la maintenance et la gestion monétique du service.



- Charge : Accélérée <22kW
- Fabricant : Atomelec eTotem
- Modèle : e-Twin Premium
- Hauteur : 1,60 m
- Largeur : 0,92 m
- Profondeur : 0,20 m
- PDL intégré : Compatible
- Ecran : Intégrable
- Habillable : Oui (*stickers*)



MOUV'ELEC VAR est soutenu par le Programme des investissements d'avenir opéré par l'ADEME

De son côté, la collectivité s'engage à mettre à la disposition du SymielecVar, à titre gratuit, l'espace public nécessaire à la mise en œuvre des bornes ainsi que des emplacements de stationnements correspondants. Le positionnement des bornes sur la commune est réalisé en collaboration avec la collectivité.

De plus, le SymielecVar se charge de solliciter des financements auprès des différents organismes (*État, Région, Département...*).



## Mode d'emploi

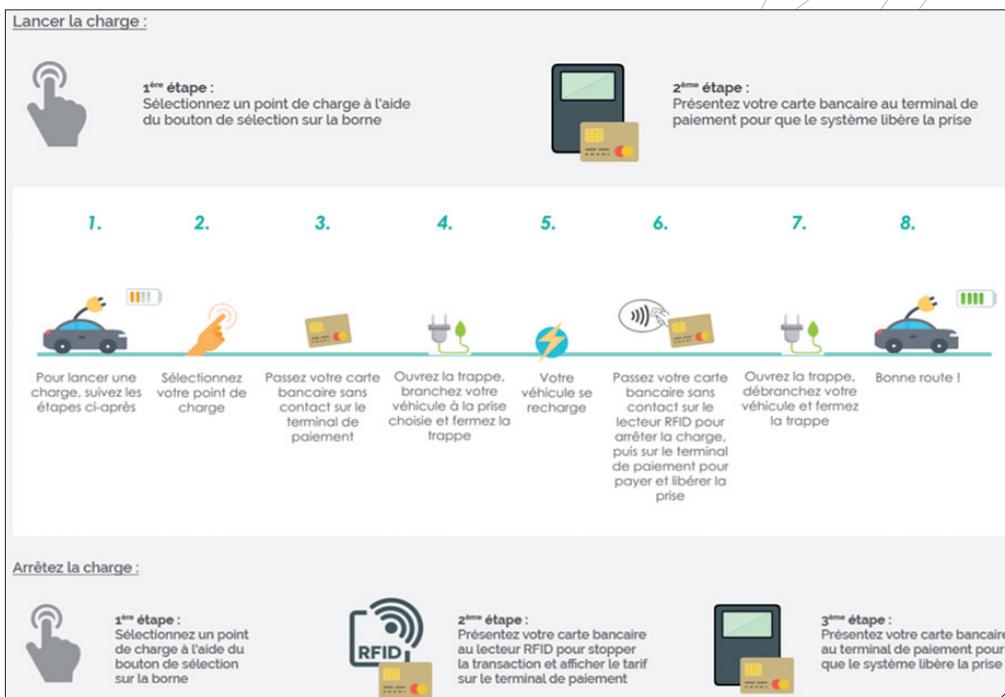
### Lancement d'une charge à l'aide d'un badge abonné :



### Lancement d'une charge à l'aide d'un smartphone :



### Lancement d'une charge à l'aide d'une carte bancaire sans contact :





Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var

# 108 BORNES dans le Var

Réseau accessible avec ma Carte d'Abonné Mouv'Elec Var



HOTLINE

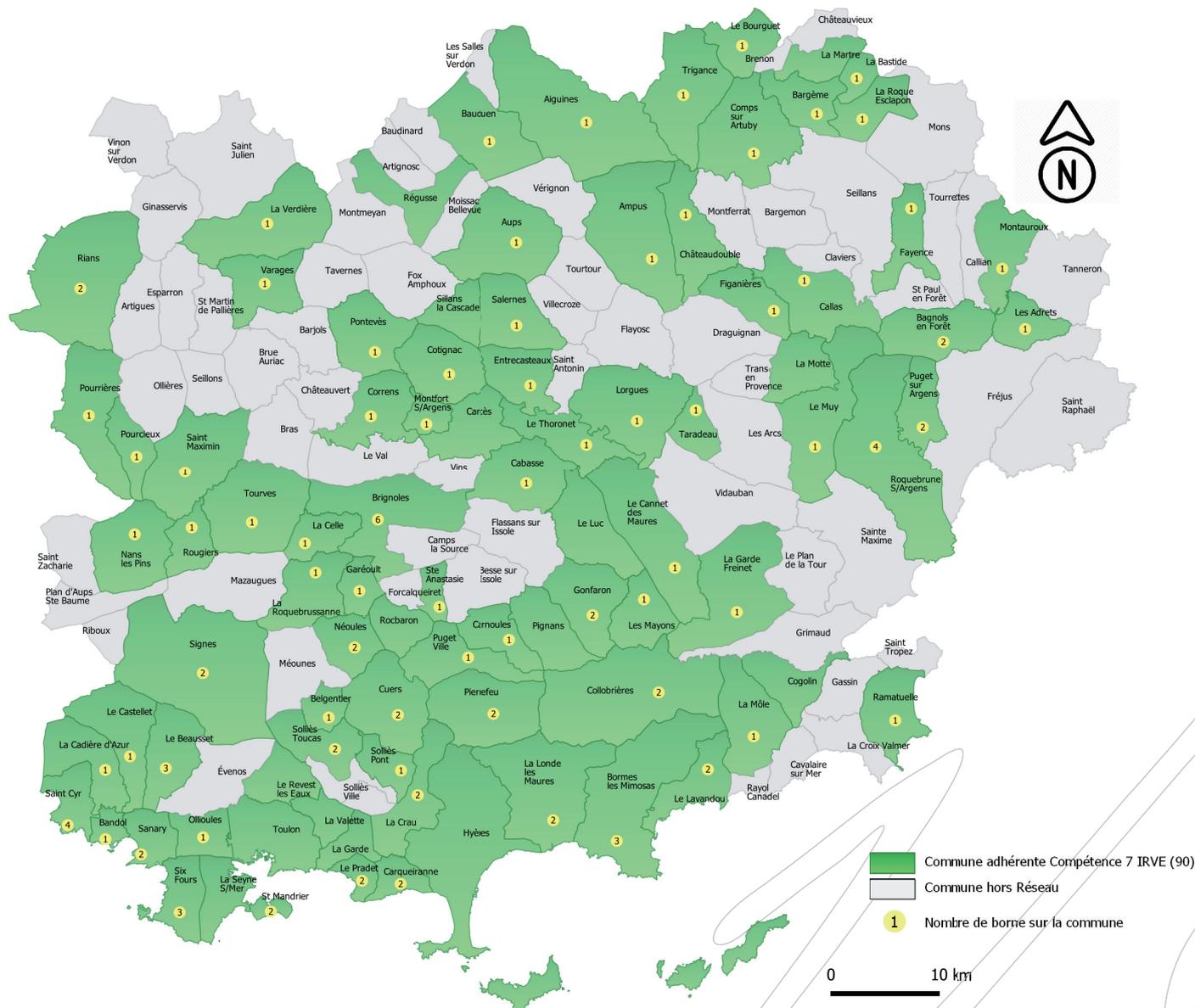
0 970 830 213



[www.mouvelecvar.orios-infos.com](http://www.mouvelecvar.orios-infos.com)



État du Réseau IRVE - 2019



Comment adhérer à cette compétence ?

La compétence optionnelle associée au réseau de prises de charge des véhicules électriques est la **compétence n°7**. Ainsi la collectivité peut décider de transférer cette compétence n°7 au Syndicat par simple délibération. Le SymielecVar délibère à son tour pour acter le transfert et solliciter l'arrêté de la Préfecture du Var.

Pour en bénéficier la collectivité devra s'acquitter d'une cotisation annuelle de 200 € HT par borne, les frais de maintenance représentent 23,5 % du coût TTC par borne et par an (cf. Délibération n°42 du 23/05/2018).